Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 027-212704779-20260916-2026_48_DL_PLO-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 septembre 2026 à 20h00** Date de convocation : **10 septembre 2026**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : : **Mme BIOULAYGUES**

Nombre de membres			
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
15	**15**	**15**	**Atteint**

Membres présents à la séance : Mmes, Mrs. MAINGUY, ANDRIEUX, BIOULAYGUES, CARRIER, GRASSAT, INIGO, LE LAN-LE-LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, PAQUET, POUJOULY, PERSIL, TRESGOTS, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : Mme LONGIN (pouvoir à Mme POUJOULY).

DÉSIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR – DL 48/2026

Vu Le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu La loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique.

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Considérant l'importance du recensement, dont dépendent notamment les dotations de l'État ;

Considérant que la prochaine campagne de recensement interviendra du 21/01/2027 au 20/02/2027 ;

Considérant que la Commune est déjà dotée d'un coordonnateur communal en la personne de M. Pascal CARRIER ;

Considérant la nécessité de recruter un agent recenseur, notamment pour recueillir les informations auprès des administrés ne réalisant pas leur autodéclaration par internet ;

DÉCIDE

Article 1 : De recruter Mme Anne-Marie JEAN en qualité d'agent recenseur.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents, arrêtés de nomination individuelle et contrats nécessaires.

Après délibération,

Vote : approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme le 22/09/2026.

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27 (Eure)